

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00018 Numéro SIREN : 449 587 492 Nom ou dénomination : AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000710

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000710**
n° de gestion : **2005B00018**
n° SIREN : **449 587 492 RCS Le Puy en Velay**

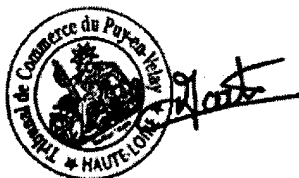
Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 10/03/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - Société à responsabilité limitée
1 rue Sous-la Coste ZAC de Fondary 43250 Sainte-florine -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



242062

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AMI Auvergne maintenance industrielle		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		1 RUE SOUS LA COSTE 43250 SAINTE FLORINE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 4 9 5 8 7 4 9 2 0 0 0 3 3		2005 B18		Néant ☐ *	
		GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE		Exercice N clos le, 30/09/2019			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA		10 MARS 2020			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	43000	LE PUY		
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF				
		Fonds commercial (1)	AH				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 017		5 017	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP	17 686		10 270	7 415
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	134 011		110 704	23 307
		Autres immobilisations corporelles	AT	26 263		24 174	2 088
		Immobilisations en cours	AV				
		Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
		Autres titres immobilisés	BD				
		Prêts	BF				
		Autres immobilisations financières*	BH	5 090			5 090
TOTAL (II)		BJ	188 068	BK	150 166	37 902	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 134	BM		1 134
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	34 000	BQ		34 000
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	138 222	BY	938	137 284
		Autres créances (3)	BZ	10 304	CA		10 304
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50	CE		50
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	133 566	CG		133 566	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 108	CI		1 108	
	TOTAL (III)	CJ	318 386	CK	938	317 447	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	506 454	IA	151 104	355 349	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AMI Auvergne maintenance industrielle		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :102 000.....)			DA	102 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	8 414
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	107 148
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 907
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	223 470
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 349
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	63 128
	Dettes fiscales et sociales			DY	65 401
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	131 879	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	355 349	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	131 879
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AMI Auvergne maintenance industrielle</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	175 498	FE		FF	175 498	
		FG	574 492	FH		FI	574 492	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	749 990	FK		FL	749 990	
	Production stockée*					FM	(511)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 830	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	756 312
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	167 712	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 837	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	118 102	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 600	
	Salaires et traitements*					FY	344 700	
	Charges sociales (10)					FZ	98 329	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	12 331
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	898
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	121	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	754 633
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 678	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 202	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 202	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 202	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 880	

Désignation de l'entreprise <u>SARL AMI Auvergne maintenance industrielle</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	565	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	565	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	565	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 461)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	759 079	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	753 172	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 907	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	400	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 818	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS / GAIN S/MUTUELLE 2016		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			565	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AMI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 355 350 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 907 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Autres immobilisations incorporelles :

2 à 3 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

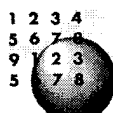
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 3 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

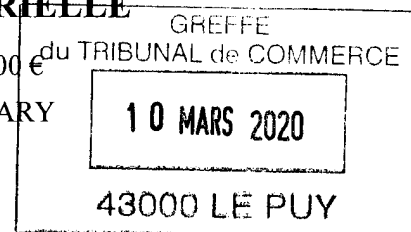
Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE est enregistré en compte 696100



AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 102 000,00 €
Siège social : 1 RUE SOUS LA COSTE ZAC DE FONDARY
43250 SAINTE FLORINE
449 587 492 RCS LE PUY EN VELAY



TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 FÉVRIER 2020

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 5 907,12 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Une somme de | 295.36 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 5 200.00 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 411.76 € |
| au compte "Autres réserves" | |

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2018

- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1,00 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 200,00 € |

Exercice : 30/09/2017

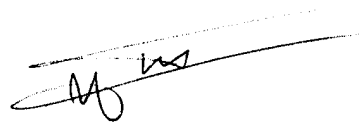
- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1,00 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 200,00 € |

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	10 200,00 €
soit, par titre :	1,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	10 200,00 €

Certifié conforme

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and some additional scribbles.

AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 102 000,00 €
Siège social : 1 RUE SOUS LA COSTE ZAC DE FONDARY
43250 SAINTE FLORINE
449 587 492 RCS LE PUY EN VELAY

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 FÉVRIER 2020

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 5 907,12 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Une somme de | 295.36 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 5 200.00 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 411.76 € |
| au compte "Autres réserves" | |

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

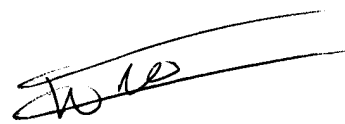
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2018

- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1,00 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 200,00 € |

Exercice : 30/09/2017

- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1,00 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 200,00 € |



Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	10 200,00 €
soit, par titre :	1,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	10 200,00 €

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La gérance

